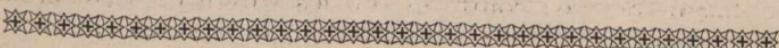


qu'un devoir, de répondre, soit privément, soit par la voix des *Annales* aux questions qui nous seront posées. Notre désir, en un mot, c'est qu'il existe entre les Associés et le centre, et les Associés entre eux, l'union intime qui unit les membres d'un même corps : *Uuum corpus multi sumus !*



Le Renvoi du Libellum



Nous avons parlé, il y a trois mois, de l'obligation fondamentale de l'œuvre : l'Adoration. Disons aujourd'hui quelques mots d'une autre obligation, sinon fondamentale, du moins très importante, et même essentielle au bon fonctionnement de notre association : le *renvoi du libellum*.

Plusieurs de nos associés, du reste, ont dû recevoir dernièrement une lettre pour les rappeler à l'observance d'un point si important qu'ils semblaient avoir oublié. Nous espérons qu'ils l'auront reçue avec une charité égale à celle qui a dicté, pour leur propre intérêt, cette démarche toujours pénible et que nous voudrions n'avoir jamais à renouveler. Déjà, du reste, bien de nos confrères nous ont écrit pour reconnaître leur faute, et promettre de mieux faire à l'avenir.

Parmi les *conditions d'admission* dans l'Association des Prêtres-Adorateurs, on lit à l'article 5 : "Renvoyer régulièrement, à la fin de chaque mois, au siège de l'Association, le billet mensuel d'adoration."

Puis au chapitre du *fonctionnement de l'Œuvre*, à l'article 2 : "Tous les mois chaque Prêtre-Adorateur reçoit les *Annales* et le *libellum* qu'il doit renvoyer chaque mois au centre de l'Œuvre dont il relève, après y avoir inscrit ses heures d'adoration."

Nous croyons devoir rappeler aujourd'hui tout particulièrement à nos vénérés confrères ce point de nos statuts, en faire voir les raisons, les avantages, l'importance que nous devons y attacher et la facilité de satisfaire à cette obligation contractée en même temps que celle de l'heure hebdomadaire d'adoration.